



Communiqué Intersyndical | Contre la casse du service social en faveur des élèves des Bouches-du-Rhône : une nouvelle répartition des postes d'assistantes sociales et d'assistants sociaux inacceptable!

C'est par une information envoyée vendredi 13 juin que la DSDEN des Bouches-du-Rhône a informé les établissements scolaires d'une nouvelle répartition des postes d'assistantes sociales et d'assistants sociaux (AS) dans le département.

La décision visant à couvrir tous les établissements scolaires du second degré, couplée à la décision de retirer les Conseillers techniques de réseaux des établissements, le tout sans remplacement des départs à la retraite, imposent **un redéploiement à moyens constants des effectifs du Service Social en Faveur des Élèves (SSFE) impactant fortement la charge des secteurs.**

Cette nouvelle répartition impose un temps de présence des AS défini par des coefficients de pondération déterminées en fonction des effectifs d'élèves par établissement. Cette mesure, en plus d'être inadaptée, a des conséquences dramatiques

- **Des établissements REP/REP+** qui accueillent des élèves issus **des familles les plus défavorisées peuvent perdre ainsi la présence permanente** d'un.e assistant.e sociale.
- **Des réductions** de temps de présence d'ASS également **dans les lycées professionnels** et des permanences très réduites **dans quasi l'ensemble des établissements scolaires du second degré.**
- Des secteurs alourdis pour une majeure partie des professionnels.les qui passeraient **de deux à trois établissements.**
- **Des changements de secteurs imposés à des collègues** qui connaissent leur public, leur terrain, leurs partenaires et qui sont impliqués dans des projets d'établissement.

Comment mettre en place un travail de qualité et répondre aux missions prévues par la circulaire des missions de 2017, favoriser le suivi et l'accompagnement des élèves et de leur famille en étant partout et nulle part à la fois ? Comment faire partie d'une équipe éducative en étant un seul jour par semaine dans un établissement ?

Alors que le département ne compte que **93 ETP d'AS pour plus de 202 établissements, imposer une nouvelle répartition à moyens constants témoigne du peu de cas que fait M. l'IA-DASEN des Bouches-du-Rhône** des familles en difficulté

pour lesquelles le recours aux services sociaux de l'établissement de leurs enfants, leur accompagnement leur soutien et leurs conseils sont une nécessité quotidienne, ainsi que du manque de prise en compte de la réalité des situations de protection de l'enfance et de santé mentale dégradées qui existent quels que soient les milieux sociaux des familles.

Nous rappelons que les AS ont **des missions essentielles dans l'accompagnement des élèves au cours de leur scolarité**. Le travail social implique des conditions de travail favorables, du temps de présence de qualité, **des conditions matérielles d'accueil stables** (bureau, téléphone fixe avec ligne directe, ordinateurs avec connexion internet, imprimante individuelle), un secteur décent.

Si tous.les les élèves devraient pouvoir avoir un égal accès au service social en faveur des élèves dans le cadre de leur scolarité, ce n'est pas aux assistantes sociales et aux assistants sociaux de s'épuiser **à vouloir mener des missions sans les moyens nécessaires pour les exercer !**

Ce n'est pas aux élèves de souffrir d'une présence au rabais au prix d'un saupoudrage dépourvu de sens, pour couvrir l'ensemble du département.

Contre la casse du service social dans les établissements scolaires des Bouches-du-Rhône, SUD éducation 13, la CGT Educ'action 13, le SNUAS-FSU 13, le SNES-FSU Aix-Marseille et le SNFOLC 13, demandent :

- **Le retrait immédiat du projet de nouvelle répartition** des postes d'assistants.es sociaux.les du SSFE13.
- **La mise en place d'un véritable travail de concertation** sur l'année scolaire 2025/26 entre la DSDEN, les AS et CT de terrain et les OS.
- **Le recrutement urgent et massif d'AS** pour couvrir l'ensemble des établissements du département, **pour remplacer les départs à la retraite et respecter les aménagements de postes des personnels bénéficiaires de RQTH.**

La CGT Educ'action 13, le SNUAS-FP FSU 13, SUD éducation 13, le SNES-FSU Aix-Marseille et le SNFOLC 13 appellent l'ensemble des personnels des Bouches-du-Rhône à se mettre en grève le vendredi 4 juillet et à se rassembler devant la DSDEN 13 à 10h30.